



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**Ministère des Infrastructures (MI)**

**BANQUE OUEST AFRICAINE DE**  
**DEVELOPPEMENT**  
**(BOAD)**

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes**



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°D/1804/A3**

Ref PPM : T-DGTOA-014

**Travaux de construction d'une plateforme multifonctionnelle de 3<sup>ème</sup> génération pour les femmes dans le cadre des travaux d'aménagement et bitumage de la section Nguidjilone – Matam de la route Orefondé - Matam**

### **DESCRIPTION DU PROJET**

#### **1. MAITRE D'OUVRAGE**

Le Maître d'ouvrage est le ministère des infrastructures et le maître d'ouvrage délégué est AGEROUTE SENEGAL.

#### **2. DESCRIPTION DU MARCHÉ**

Le projet porte sur la réalisation d'une plateforme multifonctionnelle de 3<sup>e</sup> génération au profit des femmes, dans le cadre des travaux d'aménagement et de bitumage de la section Nguidjilone – Matam. Il vise à améliorer l'accès aux services de transformation post-récolte pour les populations de la zone d'influence. Les travaux comprennent la

construction d'un bâtiment principal abritant les équipements (moteur, alternateur, moulin, broyeur, décortiqueuse, etc.) et d'un espace multifonctionnel composé de plusieurs salles (transformation agroalimentaire, stockage et commercialisation, réunion, garderie, cuisine/restaurant). Le projet inclut également des infrastructures annexes telles qu'un magasin, une guérite, un mur de clôture, un forage avec mini-château d'eau, un kit solaire et des latrines. Il est aussi prévu l'aménagement d'un périmètre maraîcher de 4 500 m<sup>2</sup> ou d'un enclos d'embouche. L'ensemble sera implanté sur un site d'environ 5 000 m<sup>2</sup>, aménagé avec une ceinture verte de 200 plants à croissance rapide.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **4. ÉLIGIBILITE ET REGLE DE L'ORIGINE**

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium de soumissionnaires) répondant aux critères d'éligibilité tels que définis dans le paragraphe 2.2.2 du guide de procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats de la BOAD, disponible à l'adresse [www.boad.org/politiques-procedure-directives](http://www.boad.org/politiques-procedure-directives) ».

### **5. NOMBRE D'OFFRES**

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium de soumissionnaires). Dans le cas où une personne morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées. Les offres ne portant que sur une partie des prestations requises ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres. Dans le cas d'une variante, l'évaluation se fera sans la variante.

## **6. SOUS-TRAITANCE**

Le recours aux capacités des sous-traitants pour les critères de sélection est autorisé.

## **7. SITUATIONS D'EXCLUSION**

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de la BOAD.

## **8. POSSIBILITES DE SOUS-TRAITANCE**

La sous-traitance est autorisée à concurrence de 40 % de la valeur du marché.

## **9. GARANTIE DE SOUMISSION**

Les soumissionnaires doivent fournir une **garantie de soumission de quatre millions (4 000 000) FCFA** lors de la soumission de leur offre. Cette garantie devra être délivrée par une banque ou une institution financière agréée par le Ministère en charge des Finances et du Budget ou ayant un correspondant local disposant dudit agrément. Le numéro d'agrément devra être clairement indiqué de même que sa date de validité. La garantie de soumission reste valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme et à l'attributaire après la signature du contrat par toutes les parties.

## **10. GARANTIE DE BONNE EXECUTION**

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une **garantie de bonne exécution égale à 5 % de la valeur TTC du marché** à la signature du contrat. Elle devra être émise par un organisme financier agréé par le ministère en charge des Finances et du Budget du Sénégal, ou ayant un correspondant local ayant reçu ledit agrément. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par l'Autorité Contractante. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

## **11. REUNION D'INFORMATION ET/OU VISITE DE SITE**

Il est prévu une réunion d'information et une visite de site groupée le 21/05/2026 sous la supervision du Maître d'ouvrage à partir de 9h précises UT à Nguidjilogne /Contact Malick FAYE tel : 77 370 15 90. Cependant, les candidats sont invités à se prendre en charge pour les frais de déplacement et séjour.

## **12. VALIDITE DES OFFRES**

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **13. DATE PREVUE DE COMMENCEMENT DU MARCHE**

Le démarrage des travaux est prévu au premier trimestre de l'année 2027.

## **14. PERIODE DE MISE EN ŒUVRE DES TACHES**

Le délai global prévu pour les travaux est de 8 mois.

## **CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION**

### **15. CRITERES DE SELECTION**

#### **15.1. Capacité économique et financière du candidat :**

- a) Soumission de bilans certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les **trois (03)** dernières années (2022 à 2024) démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme. En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit satisfaire ce critère.
- b) Chiffres d'affaires moyen des activités de construction  
Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de construction **de six cent millions (600 000 000) de FCFA**, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des **trois (3)** dernières années (2022, 2023 et 2024).
- c) Capacité de financement  
Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **cents millions (100 000 000) de FCFA** pour les besoins en financement du marché.

#### **15.2. Capacité technique et professionnelle du candidat :**

##### **a) Expérience générale de construction**

Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur principal au cours des **dix (10)** dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures (2016 à 2025). En cas de groupement d'entreprises chaque membre du groupement doit satisfaire cette spécification.

**b) Expérience spécifique de construction**

Avoir participé à titre d'entrepreneur principal, membre d'un groupement d'entreprises ou sous-traitant à au moins **deux (2)** marchés de construction d'infrastructure socioéconomique (salle de classe, case de santé, mur de clôture ou plateforme multifonctionnelle...), au cours des **dix (10)** dernières années : 2016 - 2025, avec chacun un montant minimum de **deux cent millions( 200 000 000) de FCFA TTC** qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés pour l'essentiel (à un taux de 80 %) et qui sont similaires aux travaux proposés (le montant indiqué se rapporte à chaque marché similaire).

**15.3. Personnel**

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes : Directeur des travaux, Conducteurs des travaux, Ingénieur Hydrogéologue, Un Technicien Supérieur Topographe, Un Technicien Supérieur électromécanicien, Responsable Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (QHSE) ainsi qu'un Technicien Supérieur en Géotechnique.

NB : Le Candidat doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant les formulaires au **point 4 du Formulaire de soumission pour un marché de travaux.**

Sous peine de nullité, les CV doivent être accompagnés des copies légalisées des diplômes et devront être datés et signés doublement par l'expert et le candidat ainsi que les attestations de travail.

**15.4. Matériel**

Le candidat doit démontrer qu'il dispose, au minimum, des matériels et équipements clés énumérées **au point 6 du Formulaire de soumission pour un marché de travaux.**

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé en utilisant les formulaires au point 6 **du Formulaire de soumission pour un marché de travaux.** Cette liste du matériel est le minimum requis. Les justificatifs de propriété et d'âge devront être fournis. **Le matériel roulant doit être justifié par une carte grise ou un contrat de location.**

## **16. CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas et n'excède pas le budget alloué aux travaux.

### **SOUMETTRE UNE OFFRE**

## **17. COMMENT OBTENIR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES ?**

Le dossier d'appel d'offres est disponible auprès de l'Autorité Contractante. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées. Les candidats intéressés peuvent formuler une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA par versement au compte n° SN 153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE Sénégal auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies à Dakar à l'ordre de l'AGEROUTE.

**Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'AGEROUTE sise à l'adresse indiquée ci-après :  
Rue F x David Diop - Fann Résidence – Dakar –  
Sénégal - Téléphone : 33 869 07 51 à compter de  
la publication de l'avis d'appel d'offres.**

### **Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres**

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 20 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue F x Rue David Diop, Fann Résidence, Dakar– Tel : +221 33 869 07 51- Adresse électronique : [bfofana@ageroute.sn](mailto:bfofana@ageroute.sn), [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn); [mfaye@ageroute.sn](mailto:mfaye@ageroute.sn)

Les réponses doivent, dans ce cas, être envoyées au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres.

L'autorité Contractante n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

## **18. DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES**

*07/07/2026* à 10h30min UT

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent être soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement au maître d'ouvrage et être remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement **au secrétariat de la Direction de la passation des**

**Marchés de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à l'adresse indiquée ci-dessus** contre remise d'un accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

L'intitulé du marché et la référence de la publication doivent être mentionnés sur l'enveloppe contenant l'offre et dans toute correspondance ultérieure avec le maître d'ouvrage.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le maître d'ouvrage l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

## **19. SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS**

La séance d'ouverture des plis est publique. Elle aura lieu le 07/07/2026 à 10h30min UT à **la salle de réunion de la Commission des Marchés de l'AGEROUTE située à la rue F x Rue David Diop, Fann Résidence Ville : Dakar Pays : Sénégal**

## **20. DEBRIEFING**

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de débriefing, il devra en assumer tous les coûts.

## **21. LANGUE DE LA PROCEDURE**

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

## **22. BASE JURIDIQUE**

Le *Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats de la BOAD* disponible sur le site web

[www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marchés/](http://www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marchés/).

**N.B.** L'Autorité contractante se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis d'appel d'offres.

**Le Directeur général**

**Moustapha FALL**